

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-118**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**EDUCATION**

**CANTINES SCOLAIRES - DÉPLOIEMENT DES SELFS ET CHANGEMENT DE  
CONTENANTS ALIMENTAIRES - MODIFICATION DU TAUX DE SUBVENTION SOLLICITÉ  
DANS LE CADRE DE LA DSIL 2020**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue la délibération du 17 février 2020 relative au déploiement des self-service dans les écoles et le changement de contenant alimentaire, accompagnant la demande de cofinancement de l'État dans le cadre de la DSIL 2020,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que le danger viral semble s'éloigner et que l'activité de la ville reprend et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés,

Considérant les récentes annonces de l'État dans la presse, prenant en compte la fragilité économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant le souhait de la Ville de Libourne de s'orienter vers des pratiques environnementales de développement durable,

Considérant la démarche éducative de la Ville de Libourne autour de l'alimentation dans les cantines scolaires, et notamment l'axe 8 de son Projet Éducatif de Territoire depuis 2018 concernant la mise en pratique de mesures individuelles et collectives de développement durable,

Considérant les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2019 qui acte l'anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard de l'interdiction des contenants plastiques dans les cantines scolaires de la ville,

Considérant le déploiement par la ville de Libourne en 2019 d'un choix de menus alternatifs quotidiens pour les enfants au sein des écoles élémentaires et primaires, et considérant que cet objectif fait partie des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat retenues par le Président de la République,

Considérant que pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs la Ville de Libourne a décidé de déployer le self-service dans les cantines des écoles élémentaire et primaires, et de remplacer les contenants alimentaires en plastique par des contenants en inox.

Ces modifications d'organisation et de ce changement d'équipement permettent en particulier :

- que l'enfant mange à son rythme;
- qu'il dispose de plus d'autonomie (se servir, débarrasser son plateau seul...);
- que la pause méridienne soit plus fluide ;
- que l'impact environnemental du plastique se réduise.

Le projet éducatif afférent à cette démarche consiste

- à lutter contre le gaspillage alimentaire, en mettant à disposition des enfants des tables de tri pour débarrasser et peser les déchets ;
- à sensibiliser les enfants aux quantités gaspillées, en mesurant celles-ci régulièrement ;
- à évaluer ce que les enfants mangent ou pas pour mieux ajuster les menus avec le contrôle d'une diététicienne ;
- à apprendre aux enfants à trier pour recycler.

Considérant que les écoles élémentaires et primaires restant à équiper sont celles de l'Épinette et de Carré,


Considérant que l'investissement en matériel et équipement de remplacement des barquettes en plastique par des bacs en inox entraînera par ailleurs une amélioration de la présentation des plats sur des meubles de distribution au bain-marie d'une ligne self et un gain de productivité par la réduction des manutentions, des transvasements et du temps de conditionnement,

Considérant que la réduction des déchets sera aussi notable par la disparition des barquettes souillées non recyclables.

Le calendrier de réalisation est prévu de juillet à août 2020.

Considérant que le budget total estimatif du projet d'un montant de 63 456.25 € HT, peut être financée à hauteur de 45% par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Envoyé en préfecture le 10/07/2020  
Reçu en préfecture le 10/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_118-DE

Le Conseil Municipal :  
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel de l'opération - en € HT			
Dépenses		Recettes	
Travaux	63 456.25 €	DSIL	28 555,31 € 45,00%
		Département (plafond x coeff. solidarité)	21 960,00 € 34,61%
		Autofinancement	12 940, 94 € 20,39%
	63 456.25 €		63 456,25 € 100 %

- autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à L'investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée, à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande et à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 10 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BLISSON



pour expédition conforme  
Philippe BLISSON, Maire  
de Libourne

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_118-DE

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-119**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**EDUCATION**

**CRÉATION DE DEUX CLASSES MATERNELLES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – MODIFICATION DU TAUX DE SUBVENTION SOLLICITÉE DANS LE CADRE DE LA DSIL 2020**

-----  
Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaissant l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans,

Vu la circulaire de rentrée 2019 de l'Éducation Nationale fixant le cap d'un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de Cycle 2 (grande section, CP et CE1) avec des mesures d'ouvertures de classes qui s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021,

Vu la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue la délibération du 17 février 2020 relative à la création de deux classes maternelles dès la prochaine rentrée scolaire, accompagnant la demande de cofinancement de l'État dans le cadre de la DSIL 2020,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que le danger viral semble s'éloigner, que l'activité de la ville reprend et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés,

Considérant néanmoins que le contexte économique fragile entraîne des modifications tarifaires à la hausse dans l'offre des entreprises,

Considérant les récentes annonces de l'État dans la presse, prenant en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant les grandes priorités thématiques énoncées dans la circulaire précitée et notamment l'article « e. La création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires »,

Considérant la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 indiquant une augmentation des effectifs maternels sur la commune de Libourne, plus particulièrement sur les secteurs scolaires de Garderose et des Charruads, et impliquant la création d'une classe maternelle sur chacun des secteurs concernés,


Considérant que la configuration actuelle de l'école maternelle des Charruads permet d'ores et déjà d'accueillir une nouvelle classe,

Considérant que les locaux existants de l'école maternelle de Garderose nécessitent en revanche que la Ville engage des travaux d'aménagement permettant la création d'une classe supplémentaire,

Considérant en outre que l'ouverture de ces deux classes supplémentaires nécessitent l'acquisition de mobilier correspondant aux conditions d'apprentissage des élèves et respectant les normes d'accueil et de sécurité relatives à des enfants en âge maternel,

Considérant que cette opération (incluant les études corollaires, la maîtrise d'œuvre, les travaux et les mobiliers scolaires) dont le budget total estimatif a évolué vers un montant de 246 792 € HT (soit + 75 000 € HT), peut être financée à hauteur de 50% par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Envoyé en préfecture le 10/07/2020  
Reçu en préfecture le 10/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_119-DE

Le Conseil Municipal :  
-approuve le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessous

Budget prévisionnel de l'opération - en € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	246 792,00 €	DSIL	123 396,00 €	50,00%
		Département (plafond x co-eff. solidarité)	15 000,00 €	6,07%
		Autofinancement	108 396,00 €	20,00%
	246 792,00 €		246 792,00 €	100,00 %

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération précitée, à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande et à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 10 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_119-DE



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-165**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**EDUCATION**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PÉRISCOLAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles fixant les obligations réglementaires relatives à la protection des mineurs ;

Vu le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles définissant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires ;

Vu l'article R.551-13 du code de l'éducation fixant les conditions d'organisation des activités périscolaires dans le maintien de la cohérence éducative ;

Considérant que la Ville de Libourne met en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, qu'elle propose des services et des activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination ;

Considérant que la Caisse d'allocations familiales (CAF) participe financièrement au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) péricolaires ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020  
Reçu en préfecture le 10/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_165-DE

Considérant que les services concernés par ce subventionnement sont :

- Les accueils périscolaires des 7 écoles élémentaires ou primaires (ALSH périscolaires) ;
- L'école municipale des sports ;
- Les 3 structures « club découverte » du mercredi matin.

Considérant que la Ville s'engage à :

- communiquer à la CAF annuellement le détail du nombre d'heures réalisées au profit des familles par période et par tranche d'âge ;
- effectuer des bilans réguliers afin d'évaluer les actions mises en œuvre ;
- vérifier la réalisation des engagements .

Considérant que le versement de cette aide est conditionné par l'acceptation d'une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire » en visant les objectifs suivants :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer les offres de service et les conditions de leur mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention de financement qui est conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023 pour une durée de 4 ans ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer cette convention
- à percevoir les prestations correspondantes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
10 juillet 2020  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-166**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**EDUCATION**

**SOUTIEN DE LA VILLE DE LIBOURNE À LA CRÉATION DE CLASSES INTERNATIONALES  
À L'ÉCOLE MYRIAM ERRERA**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, prévoyant la création d'établissements publics locaux d'enseignement international.

Vu le décret n° 2019-887 du 23 août 2019 portant organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement international,

Considérant que ces établissements sont constitués de classes des premier et second degrés et dispensent tout au long de la scolarité des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère. Ils préparent soit à l'option internationale du diplôme national du brevet et à l'option internationale du baccalauréat, soit au baccalauréat européen,

Considérant que ces établissements sont créés par arrêté du représentant de l'État dans le département sur proposition conjointe de la Région, du Département et de la commune après conclusion d'une convention entre ces collectivités,

Considérant que, dès juillet 2019, la ville de Libourne a informé les porteurs de projets particuliers que revêt un tel dispositif et du souhait de pouvoir envisager la création d'un tel établissement sur notre commune,

En effet, la Ville de Libourne est un pôle éducatif girondin rayonnant sur un large bassin de vie. Elle accueille 3 lycées, 3 collèges, 13 écoles maternelles, élémentaires ou primaires pour le secteur public et 2 écoles primaires, 1 Collège et 1 Lycée privés. À ce titre, l'émergence d'un tel établissement à Libourne pourrait bénéficier à l'ensemble du territoire libournais.

Par ailleurs, le territoire Libournais et sa ville centre sont largement ouvert à l'international, en particulier sur le plan économique.

Ainsi, au-delà des plus de 1000 jeunes de moins de 25 ans de nationalité européenne qui résident actuellement sur l'arrondissement de Libourne (Source INSEE RP 2015), la Ville de Libourne est au cœur d'un territoire labellisé « Territoire d'industrie » largement tourné vers l'export, en premier lieu via sa filière viti-vinicole, mais aussi grâce à plusieurs entreprises d'envergure internationale (CEVA,...).

Alors que le développement de ces entreprises dépend notamment de leur capacité à attirer des cadres internationaux, l'absence d'une offre éducative adaptée aux besoins de ces familles représente un réel frein à son développement.

Aussi, l'implantation d'un tel dispositif à Libourne devrait permettre :

- à des élèves ressortissants étrangers de suivre une partie de l'enseignement en anglais,
- la possibilité de proposer à des élèves français de bénéficier d'une ouverture à l'international,
- et enfin de renforcer l'attractivité du territoire du libournais en proposant une offre scolaire attendue par les cadres internationaux que souhaitent recruter les entreprises des secteurs industriels et viticoles du territoire.

Enfin, Libourne, retenue parmi les 222 villes moyennes du dispositif « Action cœur de ville » est engagée depuis 2014 dans un vaste programme de reconquête et de développement à travers son projet urbain « Libourne 2025 » qui touche aussi bien au réaménagement des espaces publics, à la réhabilitation de l'habitat, à la redynamisation de son centre-ville et du commerce, qu'au développement des fonctions culturelles et éducatives et de leurs équipements au service de ses habitants présents et à venir.

Ainsi, les deux écoles maternelles et élémentaires du centre bastide ont été totalement reconstruites, offrant des équipements modernes et adaptés aux enfants et aux professeurs. L'accueil d'un ELPEI s'inscrit donc parfaitement dans la dynamique du projet de ville.

Suite à la manifestation de l'intérêt de la ville pour ce dispositif, à plusieurs rencontres et échanges avec le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine et les services de l'Éducation Nationale, la rectrice d'Académie et le DASEN ont proposé de mettre en œuvre dès la rentrée 2020, un dispositif expérimental de préfiguration qui se concrétise par la création d'un enseignement international à l'école Myriam Errera où quatre classes de CM1 et CM2 bénéficieront chaque semaine de deux matières enseignées en anglais.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal décide :

- de soutenir dans un premier temps et dès la rentrée de septembre 2020, la création des classes internationales à l'école Myriam Errera en affectant un financement spécifique de 1000 € pour l'achat de l'équipement pédagogique nécessaire (livres, accessoires,...) à l'enseignement en langue étrangère,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document nécessaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

10 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Prose édition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_166-DE